



COUPE DU COMITE JEU PROVENÇAL



Maj : 10/09/2024

REGLEMENT INTERIEUR

➤ Article 1 – OBJET

La Coupe du Comité Jeu Provençal (CdC-JP) est soumise à l'application du règlement de jeu de la FFPJP.

Elle se déroule en **élimination directe**, par équipes composées de joueurs et (ou) joueuses licencié(e)s FFPJP d'un même club.

Chaque équipe est constituée de 6 joueurs, avec 2 remplaçants maximums qui s'affrontent lors de rencontres déclinées en 2 phases : 3 doublettes (D) et 2 triplettes (T).

L'équipe qui s'inscrit en CdC-JP en accepte tacitement le règlement en vigueur

ARCHITECTURE

➤ Article 2 – COMITE DE PILOTAGE

La commission Jeu Provençal du CDAM est en charge du Comité de Pilotage spécifique qui a dans ses attributions générales de :

- gérer les inscriptions/participations des équipes
- effectuer les tirages au sort
- contrôler et collecter les résultats
- veiller au bon déroulement de la compétition
- archiver tous les documents supports
- régler tous les litiges en harmonie avec la présidente de la Commission Sportive et le président du CDAM

➤ Article 3– CALENDRIER

Le calendrier est établi par le Comité de Pilotage.

➤ Article 4 – CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

C'est le club tiré au sort en premier qui reçoit. Il doit prévoir :

- de proposer 2 dates au club qui se déplace. Si pas d'accord possible, la rencontre se jouera automatiquement à la date butée,
- un nombre de terrains suffisants réglementaires, (trois minimum),
- l'éclairage (si la rencontre a lieu en soirée), les sanitaires,
- l'accueil des équipes,
- La transmission de la date des rencontres et des résultats par mail à cdamcommissionjp@gmail.com ou une photo de la feuille de match par SMS au : 07.77.34.76.44. ou 06.64.41.73.52.
- Les résultats seront mis à jour à la fin de chaque phase sur le site ffpjp-cd006.com

LES EQUIPES

➤ Article 5 – PARTICIPATION

5.1 – Gratuité

La participation est volontaire et gratuite.

5.2 – Tenue vestimentaire

Les joueurs ainsi que le capitaine participant aux diverses rencontres doivent porter un haut et un bas sportif identiques de club.

➤ Article 6 – COMPOSITION

- La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories (jeunes, féminines, seniors, vétérans).
- Un seul joueur muté extra-département est autorisé par équipe.
- Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

Les joueurs(es) participant(es) peuvent prendre part à d'autres compétitions départementales de clubs en respectant strictement leurs règlements spécifiques.

6-1 Feuille de match

La feuille de match est constituée de 6 joueurs et 2 remplaçants maximum
Le(s) remplacement(s) sont facultatifs.

Les feuilles de match sont disponibles sur le site internet du CDAM.

6.2 – Capitaine

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » pouvant être joueur, qui fait office de coach.

Lorsqu'il n'est pas joueur le capitaine peut rentrer sur le terrain de jeu mais ne peut pas participer à la rencontre.

LE JEU

➤ Article 7 – PRINCIPE

La Compétition se déroule en élimination directe.

7.1 – Composition des parties

Les parties se joueront en 11 points ou 2 heures + 2 mènes. Si égalité, une 3^{ème} mène décisive sera disputée.

Les compositions des parties sont reportées indépendamment par les capitaines d'équipe avant chaque phase.

7.2 – Déroulement d'un match et attribution des points

- 3 points par doublettes gagnées = total possible 9 points
- 5 points par triplette = total possible 10 points.

Soit 19 points au total, donc pas d'égalité possible.

2 phases successives, elles devront aller à leur terme quel que soit l'issue de la rencontre :

- ✓ 3 Doublettes.
- ✓ 2 Triplettes.

7.3 – Les remplacements

Les remplacements peuvent intervenir en cours de partie.

1 seul remplacement possible par doublette et triplette.

Chaque remplacement doit être signalé avant la fin de la mène et noté sur la feuille de match.

7.4 – Intempéries

En cas d'intempéries, une interruption temporaire d'une heure après concertation des deux coachs (attendre toutefois la fin d'une mène) avec reprise des résultats et scores en cours est possible. Si à l'issue de l'interruption temporaire, la reprise n'est toujours pas possible la rencontre sera rejouée, les résultats des parties terminées seront validés. Tous les résultats devront être reportés et cosignés sur la feuille de match qui servira de support pour la suite et fin de la rencontre.

Les rencontres devront être reprogrammées, avec les mêmes joueurs et maintien des résultats et scores acquis.

7.5 – Qui reçoit ?

Par tirage au sort. L'équipe tirée en premier reçoit.

➤ **Article 8 – CAS DE RETARDS DE JOUEUR(SES) OU D'EQUIPES**

Retard et forfait

Possibilité pour tout joueur retardataire régulièrement inscrit sur la feuille de match de participer dans un délai maximum d'une heure, avec les points de pénalités réglementaires applicables à partir du début des parties.

Une rencontre peut se dérouler avec la présence d'au moins 4 joueurs.

Si après un délai d'une heure, le nombre de joueurs ayant déposé leur licence est inférieur à 4, l'équipe est considérée comme forfait.

Pour un retard collectif de plus d'une heure, l'équipe est considérée comme forfait et a perdu la rencontre.

L'équipe en question peut néanmoins jouer le match suivant de la prochaine rencontre sauf si le match forfait en question était décisif.

Un club a pour obligation de prévenir au plus tôt son adversaire de son retard ou forfait ainsi que le référent du Comité de Pilotage.

➤ **Article 9 – FAUTES ET SANCTIONS SPORTIVES**

Les fautes autres que celles correspondant au règlement de jeu seront mentionnées sur la feuille de match par une annotation du capitaine par l'inscription « RESERVE » suivi d'un rapport sur papier libre :

- Composition d'équipe et conditions de remplacement non respectées.

- Refus de disputer une rencontre avant la date butée.
- Partie disputée de façon fantaisiste, rencontre « arrangée ».
- Abandon en cours de partie.

Liste non exhaustive.

Chaque cas sera étudié par la Comité de Pilotage.

➤ Article 10 – RECOMPENSES

Récompense sous forme de **bon d'achats** et trophées remis lors la cérémonie des champions organisée par le CDAM avant l'ouverture de la saison suivante.

Vainqueur	350€
Finaliste	250€

(*). Cette grille de prix pourra être modifiée en fonction du nombre d'équipes participantes.

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR
SERA EXAMINE PAR LE COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE
DE CETTE COUPE.**